

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Abonnements 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos: 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. — Etranger: 20 fr.

LA LIBERTÉ DANS LE PROGRÈS

Aux dures épreuves de l'expérience, la vérité commence à se faire jour et le bon sens est en voie de triompher. Nous ne serons pourtant véritablement sauvés que le jour où nous ne songerons plus à défendre nos procédés arriérés à l'abri d'un cordon douanier. Nos voisins sont aussi bien que nous-mêmes capables d'en constituer un pour répondre par des contre-attaques décisives à des manœuvres qui ne peuvent avoir qu'une portée éphémère.

Au lieu, par exemple, d'entrer dans une rage folle parce que nous mangeons en Tunisie de l'excellent beurre danois au prix de dix à douze francs le kilo, alors que nos compatriotes des Charentes n'y trouvent pas leur compte en le vendant vingt francs, ne serait-il pas plus séant de rechercher pourquoi le paysan danois qui paie des impôts plus élevés que le paysan français vit plus heureux que ce dernier sur un sol et un climat pourtant plus ingrats en vendant son beurre dix francs le kilo ?

Que les grands industriels en la matière aillent donc faire une enquête en Finlande ou au Danemark pour éclairer leur religion. Cela vaudra beaucoup mieux que de penser à organiser des contingents et une union douanière dont les Tunisiens sont les dindons de la farce.

Ils verront que dans ces pays du Nord le standard de vie est plus élevé qu'en France, que le paysan est logé, chauffé, éclairé, meublé avec un confort que les habitants de nos campagnes sont loin de connaître.

Mais ils verront aussi au prix de quel effort régulier, constant, méthodique et discipliné l'ouvrier rural mérite son bien-être. Celui-ci produit le lait, un lait proprement tiré et loyalement livré à des coopératives qui, dans chaque agglomération, sont outillées pour aller le recueillir dans les fermes du voisinage et pour extraire immédiatement, à température constante, la crème qui s'écume à son tour vers les fabriques de beurre organisées de la façon la plus scientifique et la plus moderne.

Ce qui est vrai pour le beurre l'est également pour tous les produits de première ou de deuxième nécessité qui, de nos jours, doivent désormais être manufacturés de façon rationnelle, à défaut de quoi personne ne peut plus tirer de son travail des moyens d'existence suffisants.

Il faut vivre avec son temps, s'adapter au milieu, bien s'imprégner de cette idée que les progrès qui ont supprimé les distances ont, de ce fait même, rapproché les individus. Il en résulte que le paysan russe, finlandais, danois, allemand est le voisin immédiat du paysan français. Ce n'est pas à coup de tarifs douaniers qu'on construira un mur étanche pour que ce dernier continue à vivre dans sa routine. Ou alors il faudra doubler le cordon douanier d'une armée formidablement capable d'imposer sa loi.

Un peuple de 20 millions d'habitants qui délaisse la terre au point que des régions délicieuses comme le Sud-Ouest de la France en arrivent à ne plus trouver de populations rurales pour habiter les villages qui tombent en ruines, ne peut impunément montrer à des peuples pléthoriques dont la population atteint 70 millions, le spectacle de cette déchéance.

Des fautes impardonnables ont été commises dans un but le surcroît électoral. La première a été de créer un standard de vie chère en voulant favoriser les céréalistes; le pain cher a eu pour conséquence les salaires élevés, et ce sont eux qui pèsent sur l'économie du pays. On en revient comme on revient des contrées les plus lointaines, mais on a parcouru des chemins inutiles, et nos concurrents en ont profité pour prendre de l'avance.

Comme la vérité, la liberté ne peut comporter de réticences. C'est très bien d'être individualiste et de vouloir, comme le charbonnier, être maître chez soi, mais alors, si on n'en fait qu'à sa tête, il faut courir le risque complet de sa situation et ne pas imposer à ses concitoyens les prix exagérés d'une production réalisée dans d'onéreuses conditions. Si la liberté est égale pour tous, les choses s'équilibreront d'elles-mêmes, et ce seront toujours ceux qui produisent les meilleures choses aux meilleures condi-

tions qui imposeront leur loi. Cette méthode est la seule susceptible d'orienter l'humanité vers des conditions de vie plus agréables.

Libre-échange, liberté, loyauté industrielle et commerciale, respect des contrats et des conventions, telles sont, par ailleurs, les bases essentielles d'une paix durable.

CIVIS.

BULLETIN

A qui reviendra demain le poste de résident général à Tunis ?

Malgré les vacances parlementaires, malgré le gros travail auquel est astreint M. Pierre Laval avec ses décrets-lois, on parle beaucoup, dans les milieux politiques, de changements dans le haut personnel nord-africain.

Le nom de M. Peyroulout est sur toutes les lèvres pour la succession de M. Carde, et celui de M. Bonnefoy-Sibour pour celui de Tunis.

Lors des événements douloureux du 6 février 1934, on a rendu le Préfet de Seine-et-Oise responsable des coups de fusil tirés sur la foule alors qu'il n'avait jamais donné cet ordre.

Et puis, depuis ces événements navrants, l'étoile de notre compatriote vaucloisien, M. Daladier, qui avait un peu pâli, est redevenue claire et brillante au firmament de la politique républicaine.

Aussi rien d'étonnant que le Ministre songe à réparer l'erreur commise à son égard.

Attendons donc quelques jours, et nous serons fixés, car M. Carde aura droit à sa retraite en août.

L. de P.

La mesure d'échange

En dépit d'Einstein, il paraît possible de se mettre d'accord sur la mesure d'une longueur et, « ipso facto », sur l'évaluation d'une surface et d'un cube.

Les choses commencent à se gêner quand on parle de notre maître le temps, et on n'est plus du tout d'accord quand il s'agit de la valeur de la monnaie.

Pauvre humanité dont l'esprit veut embrasser tant de choses et qui n'arrive pas à déterminer avec précision cette quatrième dimension qui devrait lui servir à mesurer le fruit de ses peines.

Il est vraiment navrant qu'on ne puisse se mettre d'accord sur un étalon monétaire international, et il semble, à première vue, que le fait soit imputable à la déloyauté des hommes.

Il est, en effet, dans notre nature de tricher au jeu, et ce n'est pas d'aujourd'hui que Mercure est à la fois le dieu des voleurs et le dieu des marchands.

L'incertitude dans laquelle il nous plaît de rester, quant à nos échanges internationaux, n'a d'autre fin que de jeter un voile pudique sur la nudité de nos instincts pervers et d'appeler de la compétence bancaire ou financière ce qui est, à proprement parler, du vol.

Toutes ces fluctuations qui vont de la déflation à l'inflation, en passant par la dévaluation, sont commerce de brigands, d'agitateurs et de fripons.

Friponneries aussi toutes ces suggestions de soi-disant économie dirigée, où la foule moutonnaire des pauvres imbéciles suit aveuglément de mauvais bergers.

Certain renard ayant perdu sa queue dans quelque rapine n'avait-il pas imaginé d'instaurer, pour la gent renardière, la mode de la queue coupée ?

Ainsi, de nos jours, bon nombre de financiers à la cote verraient avec satisfaction la dévaluation apporter un remède à leurs audacieuses opérations en plongeant tout le monde dans le même marasme.

Il faudrait donc, pour voir renaître la confiance, faire table rase du passé et admettre, par exemple, que toute transaction peut se faire sur la base du gramme d'or qui deviendrait ainsi l'unité internationale et dont le respect serait désormais sacré.

L'or lui-même, dira-t-on, n'est pas un étalon inébranlable, il ne paraît pas irréalisable d'en fabriquer par transmutation; cependant, pour le moment, c'est encore, parmi les métaux précieux, celui qui est le plus comparable à lui-même dans un monde qu'emporte la folie de l'agio.

Mais dans chaque pays, le gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir (pouvoir occulte parfois, car les véritables maîtres

ne sont pas toujours là où on le croit), s'est toujours réservé la faculté de substituer le papier au métal; il sera donc bien difficile de voir renaître cette période heureuse et confiante de l'union latine où l'or et l'argent passaient sans regrets de mains en mains et où le billet de banque n'était qu'une facilité pour éviter les transports pondéreux du métal.

Il faut être aveugle pour ne pas se rendre compte que tout ce « mic-mac » monétaire n'a d'autre but que de donner au salarié l'illusion de l'abondance. Là où l'ouvrier d'usine gagnait autrefois quatre francs, il en gagne vingt aujourd'hui; là où le valet de ferme se contentait de deux francs, le salaire oscille autour de dix à douze francs, mais ni à l'un ni à l'autre on n'a plus laissé voir la couleur du métal jaune, qui dort dans les caves de la Banque de France. La monnaie qu'on lui sert n'est constituée que par des jetons ou des bons en marchandises pour les besoins les plus immédiats. Voilà bien réalisé le problème de la disparition de l'or cher aux socialistes, de cet or corrompue des consciences, destructeur de tout ce qui reste de bonté, d'équité, d'altruisme dans le cœur humain, et voilà pourquoi, sans doute, aussi ceux qui le détiennent et qui mènent les autres en font un si mauvais usage et s'en trouvent corrompus.

Hélas ! Hélas ! Utopies que tout cela ! L'or est nécessaire, et l'expérience prouve que, quand on le resserre, il est remplacé par des boutons de culotte qui font naître les crises.

CIVIS.

Inoffensive mise au point

Nous avons trouvé dans un des derniers numéros du « Progrès de Tunis » cet article qui nous a étonné de la part de notre excellent confrère et ami René Bouyac, et nous nous sommes demandé quelle mouche avait bien pu le piquer pour l'écrire.

En 1887, alors que nous étions à Bône, comme lui, nous apprimes que le Résident Général Massicault devait rentrer en Tunisie par Constantine, Guelma et Soud-Ahras.

Comme nous rédigeons en chef le journal la Mahouba de Guelma, nous montâmes tout aussitôt dans la petite sous-préfecture où nous eûmes le plaisir de recevoir le général de division G. Valensi, directeur du Protocole, et le général de la Garde Azouz ben Aïssa, tous deux portant le pantalon rouge à bandes noires comme ceux de nos généraux. Après les salutations, nous les pilotâmes dans la ville et ses environs et leur offrîmes à déjeuner à notre hôtel, puis nous descendîmes à la gare où nous eûmes le plaisir d'être présenté à M. Massicault qui nous parut être un homme charmant.

Les deux généraux avaient été envoyés par le Bey à la rencontre du Résident Général pour le saluer.

Et maintenant, voici ce qu'écrivit notre confrère René Bouyac sous le titre : Inoffensive mise au point.

Nombreux sont les étrangers, et nous englobons dans ce vocable les Français nouvellement installés ou de passage en Tunisie, qui s'étonnent d'entendre qualifier des fonctionnaires tunisiens, gens parfaitement honorables et estimables à tous les points de vue, mais éminemment civils, de général de division, de brigade ou de colonel, etc., alors que rien dans leurs attributions ne se rapprochent du métier des armes.

Ici un peu d'histoire ne messied pas, afin d'éclairer le problème. Sans vouloir nous étendre sur la situation de l'armée tunisienne avant 1883, époque à laquelle celle-ci fut entièrement réorganisée par une mission militaire composée d'officiers français, qui prit le nom d'Administration Centrale de l'Armée Tunisienne, ce qui nous entraînerait trop loin, disons seulement que les appellations de grade n'ont leur exacte signification que lorsqu'elles s'appliquent à la Garde Beylicale composée de soldats, sous-officiers et officiers. Or, cette troupe qui est formée d'un bataillon d'infanterie avec une compagnie de mitrailleuses, d'un peloton de cavalerie, de trois sections d'artillerie et de la musique ne comporte aucun grade au-dessus de celui de chef de bataillon (Bin Bachi). Il compte des Youz-Bachi (capitaine) et des Mlazem (lieutenant). Qu'à ces officiers qui remplissent toutes les obligations militaires, calquées sur nos propres règlements, on applique l'ex-

pression française afférente à leur grade et traduisant le mot turc, rien de plus naturel.

De nombreux fonctionnaires civils possédaient, au moment de la refonte de l'Armée Tunisienne, des titres purement honorifiques et n'ayant aucun caractère militaire.

Aussi le 20 septembre 1883, un décret beylical, pris à la demande de M. Cambon, décidait que lesdits fonctionnaires seraient astreints à porter un pantalon noir et un sabre sans dragonne afin de ne pas être confondus avec les militaires.

Il est donc impropre et inexact de traduire par : général de division, de brigade ou colonel, qui impliquent dans notre langue la possession d'un commandement militaire effectif, les mots turcs : Farik, Emir Lioua, Emir Alay qui perdent toute leur signification militaire en s'appliquant à ce fonctionnaire civil.

Ce sont donc ces mots qui devraient être officiellement employés.

René BOUYAC.

Les décrets-lois et la Tunisie

Les décrets-lois peuvent-ils être appliqués à la Tunisie et au Maroc ?

Nous avons vainement cherché dans la législation tunisienne et avouons n'avoir rien trouvé qui permette de croire à leur application, d'autant plus que le budget étant en équilibre rien n'exige ce supplément de contribution des habitants, surtout avec le temps de crise que nous traversons.

S. A. Elle-même qui a une dotation de 3.000.000 francs la verrait rogner de 300.000 francs, et la famille beylicale dont certains membres sont un peu gênés aux entournures verraient eux aussi leurs revenus réduits au point de ne pouvoir plus s'acheter un pantalon neuf.

Quelle tristesse ! Donc avant de commettre une gaffe, réfléchissons et surtout sérieusement.

P. L.

Contre les magasins à prix uniques

Au cours d'une récente réunion, le Syndicat des Maisons de Modes en gros de province, que préside M. Wolff, de Saint-Etienne, a étudié la question des magasins à prix uniques.

Il a émis, en tenant compte des suggestions formulées par ses diverses sections, notamment celle de Lyon et celle de Bunkerque, plusieurs vœux dont les considérants sont extrêmement intéressants et mériteraient d'être reproduits en entier. Voici l'essentiel de ces différents vœux :

— Le Syndicat des Maisons de Modes en gros de province demande aux Pouvoirs publics et au Parlement :

— La suppression des camions-bazars; — De relever le droit des patentes des marchands forains et leur faire subir une patente par marché correspondant à la patente payée par le même commerce dans la même localité, cet impôt aura l'avantage de faire compensation à la réforme de la patente;

— La réglementation et l'assujettissement à la patente des magasins à prix uniques, tant pour le droit fixe que pour le droit proportionnel par catégorie de marchandises vendues;

— L'assimilation des magasins à prix uniques ou maisons à succursales multiples par toutes les Sociétés de province constituées par les mêmes actionnaires, et qui ne sont en fait que de véritables filiales approvisionnées par les organisations centrales;

— L'interdiction de vendre, à des rayons séparés ou par des prix fractionnés, les diverses parties d'un même objet généralement vendues séparément, si les prix des objets dont l'assemblage serait imposé dans une même vente dépassent le prix annoncé comme prix maximum d'un achat.

— L'interdiction dans l'intérêt de l'hygiène publique de servir des repas et autres consommations et de vendre à l'alimentation dans les mêmes locaux que ceux destinés aux ventes d'autres objets ou marchandises;

— L'obligation d'indiquer, par des pancartes apparentes pour toutes marchandises ou objets mis en vente, le nom du pays de provenance et la qualité.

La Compagnie des Phosphates de Constantine et le

Gouvernement Algérien obtiennent gain de cause dans le procès qui les opposait à l'Administration métropolitaine de l'Enregistrement de l'Enregistrement

La deuxième Chambre du Tribunal Civil de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire qui opposait l'Administration métropolitaine de l'Enregistrement, d'une part, et la Compagnie des Phosphates de Constantine et l'Algérie, d'autre part.

Ce procès fut plaidé il y a quinze jours. Conformément à la thèse soutenue par M^{rs} Paul Cuttoli, Philippart et Vidal, le Tribunal a débouté l'Administration de l'Enregistrement et a déclaré que le transfert en Algérie du siège social de la Compagnie des Phosphates de Constantine était réel.

Ce procès, d'une importance exceptionnelle pour le budget algérien, reçoit donc une conclusion conforme aux intérêts de notre province. Le budget algérien ne sera pas, en conséquence, tenu de remaniements, et il va, à l'avenir, percevoir anciennes et il va, à l'avenir, percevoir annuellement les droits que l'Administration métropolitaine revendiquait en propre.

Ce jugement est, en outre, important pour de nombreuses sociétés commerciales qui ont toute leur activité économique, industrielle et commerciale en Algérie et qui, malgré cela, sont tributaires, envers l'Administration métropolitaine de l'Enregistrement, de redevances considérables.

La thèse qu'a défendue M^{rs} Paul Cuttoli, à savoir que l'Algérie, c'est toujours la France, et qu'enrichir l'Algérie, c'est encore enrichir la France, a donc prévalu et nous devons nous en féliciter.

Modernisme

J'ai lu dans un journal que je ne nommerais pas et qui vient d'Amérique (ce n'est pas un canard) mais une chose authentique qui fera dresser l'oreille et choquera tous ceux qui ont un peu de pudeur morale, cet article invraisemblable. On est en train de créer à Marrakech une cité qui sera le paradis du vice et de la débauche comme le monde n'aura jamais connu. Ce sera le moderne Sodome et Gomorrhe, sous l'impulsion de El-Glaoui, Gouverneur de Marrakech au Maroc.

Son Excellence espère ainsi attirer tous les touristes du monde entier en lieu de prurit de débauche dans cette oasis d'amour.

Plusieurs Français étaient intéressés dans cette affaire d'une espèce nouvelle; c'était même eux qui avaient financé ce beau projet, mais l'un d'eux, banquier à Nîmes, fit banqueroute et l'autre frôla la Cour d'Assises.

Quoique les revenus de El-Glaoui soient plus importants que ceux du Sultan du Maroc ainsi que ceux du Président de la République Française, sa vie extravagante avait vidé ses coffres, aussi il compta immédiatement la refaire en spéculant sur la fragilité humaine et ses vices, l'idée de Sodome était trouvée. Le site choisi pour cette cité appartenait aux habous et est situé près de la porte de Babel-Khémis, au côté nord de Marrakech, où se tenait un marché d'ânes et de chameaux. Le Pacha acheta cette terre pour peu de chose et voulut en faire un vrai Paradis où tout serait réuni pour le plaisir des yeux et des sens. Au lieu de construire à l'instar des maisons de Casablanca, ce ne devait être que pavillons de marbre, de vrais petits palais en miniatures, entourés de jardins, de fontaines, d'eaux claires et de fleurs. Salles de danses et fumeries d'opium. Casino et jeux. Naturellement les almées et les filles de joie étaient la principale des attractions. Un architecte arriva de Paris et fit les plans des pavillons, jardins, rues, fontaines, promenades, restaurants, mais quand il voulut se mettre à l'œuvre l'argent manqua et celui qu'on espérait ne vint pas.

Il faut donc renoncer pour le moment à cet Eden unique, et les coffres de El-

Glaoui attendront encore pour se remplir que des financiers assez audacieux veulent bien lui prêter les sommes nécessaires pour créer son Paradis fantastique, foyer de la volupté.

Echos et Nouvelles

MANIFESTATION DE SYMPATHIE
Un Comité composé de personnalités appartenant à toutes les fractions de la population tunisienne, où Si Salah Eddine Baccouche, caïd de la Banlieue, compte de très nombreuses et solides amitiés, organise pour le jeudi 25 juillet 1935, à 18 h., à l'Automobile-Club, une grandiose manifestation de sympathie en l'honneur de ce distingué et affable fonctionnaire, à l'occasion de sa récente nomination au haut poste de Caïd de Sousse.

Nul doute que cette manifestation, placée sous le signe de l'amitié et de la cordialité, n'obtienne le plus vif succès.

TROP DE FORMALISME NUIT
On piétine dans certaines Administrations par suite d'un formalisme exagéré et hors de saison. Le Résident Général M. Peyrouton, par son exemple salutaire, a condamné pourtant le formalisme qui ne peut donner aucun résultat fécond.

Au Contrôle Civil de Tunis, il y a un embouteillage dans certains services, et les affaires, au lieu de recevoir une solution adéquate et rapide — comme savait le faire M. Penet, contrôleur civil titulaire, parti en congé annuel — n'avançant guère, au grand désappointement des intéressés. On en arrive à regretter le départ momentané de ce fonctionnaire modèle qui apportait dans l'accomplissement de ses fonctions une compréhension et une urbanité très appréciées de ses administrés.

Un peu moins de formalisme stérile et beaucoup plus de réalisations utiles feraient mieux l'affaire du public. Le comprendra-t-on ?

UNE GRANDE FAMILLE DE CAÏDS
C'est celle des Djellouli, qui n'en compte pas moins d'une dizaine depuis le Protectorat.

Il y eut tout d'abord Si Mohamed, caïd de Sfax, Ministre de la Plume;

Si Ali, caïd de Souk-el-Arba;

Si Sadok, caïd de Sfax;

Si Taïeb, caïd de Sousse;

Si Moktar, caïd de Kairouan;

Si Larbi, caïd de Sfax;

Si El Habib, caïd de Nabeul et actuellement caïd de Béja;

Si Hassine, caïd de Djerba;

Il ne reste plus qu'à nommer Si Mahmoud, fils de Si Sadok, qui ferait un très bon caïd comme son père, Si Sadok, ou ses oncles et cousins.

Si Abd el Aziz, caïd de Sousse et actuellement caïd de Sfax.

Nous en passons peut-être, en tout cas cela fait neuf caïds en cinquante ans.

M. FONSOT, GRAND-OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
M. Fonsot, l'actuel Haut-Commissaire-Résident Général au Maroc, est né sous une bonne étoile.

Alors qu'il y a une dizaine d'années il était Secrétaire général du Gouvernement tunisien, le voilà aujourd'hui ambassadeur de France, Haut-Commissaire de la République et Résident Général de France au Maroc, sans oublier sa plaque de grand-officier de la Légion d'honneur. Aussi, l'on peut dire qu'il a dévoré les étapes et marché à grande allure.

En toute sincérité, lorsqu'il était en Tunisie, nous ne nous attendions pas à le voir si vite atteindre le haut de l'échelle administrative. Et ce n'est pas fini.

AUX DEPARTS
Mme et M. Buzié, le sympathique directeur des Agences du Comptoir National d'Escompte de Paris; notre ami M. C. Pellet, président d'honneur de la Chambre de Commerce, et Madame M. Penet, contrôleur civil de Tunis, et une douzaine de milliers de fonctionnaires, rentiers, femmes et enfants.

Ah ! les veinards !

LA SUPPRESSION DU VOILE EN PERSE
Après la Turquie, l'Egypte et presque tous les pays musulmans, l'Iran vient d'abolir le voile de la femme.

Voici peut-être, écrivent les Echos de Damas, le dernier coup porté aux vieilles coutumes de l'Orient et, cette fois, ce n'est pas en Turquie que les choses se passent, mais en Iran (Perse). Le shah Riza Pahlavi, « le soldat heureux » qui devint roi, ordonne aux femmes persanes d'enlever le voile.

Les deux filles du shah, les princesses Chahed, 18 ans, et Bahed, 16 ans, furent les premières à jeter le voile.

LA TUNISIE ET LA PRESSE
Le journal « Opinion » de Tananarive publie un article assez violent contre la Tunisie dont il a tiré ces éléments de la « Nation Arabe », revue mensuelle rédigée par l'émir Chekir Arslan et Whan el Djabri; cette revue est l'organe de la délégation syro-palestinienne auprès de la Société des Nations.

« Comme on peut le voir, ce n'est ni le seul maître de Madagascar ni l'homme de la Lettre de Cachet (Cayla), qui ont inventé les mots : « agitateurs, communistes, antifrançais, égarés, etc. », pour les appliquer aux Malgaches indépendants et de révoltés contre les crimes de l'impérialisme français. En Afrique du Nord comme dans toutes les colonies françaises, la situation semble être exac-

tement la même, comme à Madagascar, en Tunisie, une population de 3 millions d'indigènes est obligée de faire vivre à la sueur de son front 10.000 fonctionnaires français et plus pour l'entretien desquels on consacre les deux tiers du budget local. En Tunisie, comme à Madagascar, on exile, on déporte « les seuls représentants des revendications nationales de ce pays ».

Il y a seulement cette différence que l'on n'a pas encore trouvé en Tunisie, un Français comme Dussac que l'impérialisme français ne cesse d'emprisonner afin de se venger de ce qu'il se soit mis à la tête du mouvement d'émancipation du peuple malgache et de l'indépendance de Madagascar.

Mais en Tunisie, comme à Madagascar, seule l'indépendance peut sauver le pays et la nation.

Il y a dans ces lignes passablement d'erreurs, aussi ne prendrons-nous pas la peine de les relever. Nous laissons cette besogne pour plus tard, car il fait réellement trop chaud en ce moment.

La Loterie Nationale
Tirage de la huitième tranche qui a eu lieu à Marseille :

Lots de 100 francs
Tous les billets se terminant par le chiffre 3 gagnent 100 francs.

Lots de 1.000 francs
Tous les billets se terminant par les chiffres 28 gagnent 1.000 francs.

Lots de 10.000 francs
Tous les billets se terminant par les chiffres 432 gagnent 10.000 francs.

Lots de 25.000 francs
Tous les billets se terminant par les chiffres 4.783 et 7.723 gagnent 25.000 francs.

Lots de 50.000 francs
Tous les billets se terminant par les chiffres 4.636 gagnent 50.000 francs.

Lots de 100.000 francs
Tous les billets se terminant par les chiffres 5.971 gagnent 100.000 francs.

Lots de 500.000 francs
Les 6 billets portant les numéros suivants gagnent 500.000 francs.
1.145.189 — 1.066.258 — 0.002.066 — 1.189.959 — 0.364.344 — 0.028.752.

Lots de 1.000.000
Les 6 billets portant les numéros suivants gagnent un million :
0.318.246 — 0.458.939 — 0.127.068 — 0.021.233 — 0.566.130 — 0.448.771.

Lot de 3.000.000
Le numéro 0.252.025 gagne 3 millions.

Direction des Affaires Economiques
SERVICE DES DOMAINES
Avis de Location

Le mardi 20 août 1935, à 9 heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques à Tunis, à la location aux enchères publiques de diverses propriétés domaniales ci-après :

1° Le lot n° 47 du lotissement rural de Saouaf : 324 hectares;

2° Le lot n° 44 du lotissement rural de Saouaf : 342 hectares;

3° Le lot n° 70 du lotissement rural de Djelbibina : 346 hectares;

4° Les lots n° 75-76 du lotissement rural de Djelbibina : 260 hectares;

5° Les lots n° 83-83 bis du lotissement rural de Djelbibina : 260 hectares;

6° La propriété dite « Enchir Oum Hani » et « Bouhamissa » : 184 hectares, sise dans la région de Ferryville;

7° Le lot n° 2 du lotissement rural de Bathen Zraïb : 182 hectares;

8° Le lot n° 13 du lotissement rural de Khlédia : 111 hectares;

9° Les parcelles disponibles des lots n° 1 et 2 du lotissement rural de Fondouk-Djedid : 138 hectares.

Les sept premières propriétés ci-dessus désignées seront louées pour la campagne agricole 1935-36. Les deux autres seront louées pour une période de deux années expirant le 31 août 1937.

Seront seuls admis à participer aux enchères les agriculteurs français et les anciens élèves de l'Ecole Sidi Naceur de Smindja qui en auront fait la demande, par écrit, avant le 13 août 1935 et qui auront justifié, avant cette même date, du paiement de tous les loyers arriérés dont ils pourraient être débiteurs envers le Trésor.

La location du lot n° 2 du lotissement rural de Bathen Zraïb est réservée aux colons fixés sur les lotissements de la région d'El-Aroussa.

La moitié du loyer atteint par les enchères ainsi que les frais d'actes et de publicité seront versés immédiatement après l'adjudication à moins que l'adjudicataire ne préfère consentir au Trésor et jusqu'à concurrence du montant du loyer un nantissement sur la récolte.

Pour plus amples renseignements et consultation du cahier des charges, s'adresser au Service des Domaines (Bureau de la Gestion Domaniale).

DEMANDEZ PARTOUT LES
apéritifs Licari
TOUS LES JOURS LISEZ
« EXCELSIOR »

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Hammam-Lif
Etablissement
Thermal
Municipal
ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Pianos
ERARD,
PLEYEL &
HOFMANN
Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS
N. B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France
8, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J EYMON Propriétaire

Au Petit Louvre
MELCA & DARMON
7, Rue des Belges, 7 - TUNIS
R.-C. Tunis 1642 Téléphone 09.11

HAUTES NOUVEAUTES — Tissus — Soieries
HAUTES MODES — Fouritures pour Modes
CORSETS — Ceintures — Gains — Soutien-Gorge
MERCERIE — Sacs — Colliers — Gols
Toute la petite Mercerie
GANTERIE — Fourrures
LINGERIE — Bas

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Elba Ksour, Nabeul, Djerba.
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Aglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

Plus que jamais
ACHETEZ DU TERRAIN
Pour y faire bâtir ou comme placement....
L'acquisition la plus sûre....
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site
HAMMAM-PLAGE-LES-PINS
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :
A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.40

LE CHAT NOIR
70°
EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

Placement Or
Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 100 à 500 mc. Facilités de paiement.
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI
Ingénieur Architecte
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Rue Al-Djazira, 41

DEMANDEZ PARTOUT
le Rhum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN GASSAR
Représentants-dépositaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

VÊTEMENTS
J. BELLE
&
V. DARVAUX
réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements
Civils et
Militaires
Rayon spécial
de décorations
et insignes

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère
AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax — Sousse
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Dépôts à vue et à échéance fixe
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

Moulins-Concasseurs
Bamfords "LE RAPIDE"
MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande
INDUSTRIA
70 Avenue de Garthage - TUNIS

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEUX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 3 h. et de Bizerte à 15 h.
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Méches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.39
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

Compagnie Algérienne
Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 250.000.000 de Francs entièrement versés
Réservé : 100.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 101, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE
Comptes de chèques à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Financement de tous États
Crédits de Compagnie — Avances sur Marchandises
Envois de Fonds — Opérations sur Titres — Garde de Titres
Souscriptions au Paiement de Coupons
Location de Remorqueurs de Gouvernails
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France
et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Sousse, Tlemcen, Sousse.
Correspondants dans le monde entier

Grande Pharmacie du Marché
10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.50
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'opérations : Produits purs, Prix modérés, Livraisons à domicile, Expédition à l'étranger.
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

DEMANDEZ
Le Lait ougourd Jasma
Le seul YAOURT préparé à partir d'un ferment sélectionné.

Maisons recommandées
Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.
Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisiné réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.
Grande Fabrique d'Épadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod — 1^{er} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun — Tunis.
Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France
8, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J EYMON Propriétaire

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère
AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax — Sousse
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Dépôts à vue et à échéance fixe
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.
S'adresser pour tous renseignements à
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments
DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).
BUREAUX : 2, Rue de Marseille — TUNIS — Téléph. : POTINVILLE, Téléph. N° 3 Réseau d'Hammam-Lif.
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Compagnie de Navigation Mixte
COMPAGNIE TOUACHE
Service Maritime entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le jeudi à 11 heures.
Arrivée à Marseille le vendredi à 15 heures.
Départ de Marseille le mardi à 10 heures.
Arrivée à Tunis le mercredi à 14 heures.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.
Les Agents PEDELUPE & PIETRA